

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 16/015/2006 (Public)

Bulletin n° : 268

ÉFAI

16 octobre 2006

Ko Thet Win Aung, prisonnier d'opinion, meurt en prison

Amnesty International déplore la mort, ce lundi 16 octobre 2006, dans la prison de Mandalay, de Ko Thet Win Aung, dirigeant étudiant et prisonnier d'opinion. Il était âgé de trente-quatre ans. L'organisation appelle les autorités à ouvrir dans les meilleurs délais une enquête indépendante sur les causes de sa mort et à rendre publiques les conclusions de cette enquête. L'organisation demande également instamment au *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) de prendre des mesures urgentes pour protéger la santé de tous les prisonniers.

Ko Thet Win Aung était emprisonné depuis 1998 pour avoir participé à des manifestations pacifiques réclamant une amélioration du système éducatif au Myanmar et la remise en liberté de prisonniers politiques.

Il avait subi de graves tortures en détention et souffrait de plusieurs maladies, dont la malaria. Ko Thet Win Aung avait protesté contre le manque de soins appropriés et la nourriture insuffisante de la prison en faisant une grève de la faim en 2002. Selon des informations datant de 2005, il n'était plus capable de marcher sans assistance.

Amnesty International est inquiète pour la santé des prisonniers au Myanmar, particulièrement ceux affaiblis par des années d'emprisonnement et de mauvais traitements qui sont forcés de travailler dans des conditions très dures dans des camps de travail, ou de servir de porteurs pour l'armée. Le nombre de morts en prison, notamment de prisonniers politiques, est en constante augmentation. Les conditions de vie en prison, déjà mauvaises, se sont encore dégradées en 2006.

En conséquence, Amnesty International demande instamment au SPDC de veiller à ce que les autorités prennent les mesures nécessaires pour que soient garantis les droits fondamentaux des prisonniers et pour que leur santé ne soit pas mise en péril. Il faut que, de toute urgence, les prisonniers bénéficient d'un régime alimentaire et de soins appropriés. L'accès à un traitement médical spécialisé ne doit pas leur être refusé. Les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants doivent cesser – tant en garde à vue qu'en détention.

Amnesty International s'inquiète également du fait que de nombreux prisonniers d'opinion continuent d'être privés de liberté, uniquement pour avoir, comme Thet Win Aung, exercé de manière pacifique leurs droits fondamentaux. Beaucoup sont en très mauvaise santé, qu'ils soient jeunes ou vieux, leur santé physique et mentale est ébranlée par la torture et les mauvais traitements. L'organisation renouvelle son appel aux autorités en faveur de leur remise en liberté sans délai et sans condition.

Complément d'information

De nombreux prisonniers politiques sont décédés au Myanmar depuis 1988.

Ko Thet Win Aung avait été arrêté le 4 octobre 1998 et condamné à cinquante-deux années d'emprisonnement. Sa peine avait ensuite été portée à cinquante-neuf années.

Ko Thet Win Aung avait pris part aux manifestations organisées en 1988 pour protester contre les vingt-six années de régime militaire ; il était alors lycéen à Yangon, la capitale du Myanmar. Il était aussi l'un des dirigeants du syndicat lycéen étudiant au niveau local. En 1989, il était devenu secrétaire général adjoint du syndicat étudiant BESU (*Basic Education Student Union*). Renvoyé de son école en 1991 en raison de ses activités politiques, il avait été arrêté en septembre de la même année et placé en détention pendant neuf mois, période au cours de laquelle il aurait été torturé. À sa sortie, il était devenu l'un des membres dirigeants de la Fédération nationale des syndicats étudiants de Birmanie (AFBSU, *All Burma Federation of Student Unions*).

Ko Thet Win Aung avait été arrêté en même temps que d'autres étudiants, notamment Aye Aung et Myo Min Zaw, qui sont toujours emprisonnés et dont l'état de santé est très mauvais, pour son rôle lors des manifestations étudiantes. Détenu au secret dans un premier temps, il avait ensuite été condamné, lors d'un procès à huis clos de dix jours qui s'était déroulé dans l'enceinte de la prison d'Insein, principal établissement pénitentiaire pour les prisonniers politiques au Myanmar. Selon les informations dont nous disposons, ni lui ni les autres étudiants n'avaient pu consulter d'avocat ; lorsqu'ils en avaient fait la demande aux autorités pénitentiaires et au juge, ils n'auraient pas obtenu de réponse. Le droit d'assurer leur propre défense leur avait été refusé. Les autorités ont déclaré que Thet Win Aung et les autres étudiants arrêtés en même temps que lui fomentaient des troubles à l'ordre public en vue de soutenir l'objectif de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), principal parti d'opposition au Myanmar, de convoquer le parlement.

Ko Thet Win Aung ainsi que d'autres manifestants s'étaient vu infliger les peines maximales au titre des lois sur la sécurité et des lois régissant la publication qui exigent, par exemple, que les tracts soient visés par la censure officielle. Comme pour d'autres prisonniers politiques, les peines prononcées contre lui ont été cumulées, au lieu d'être confondues. Il a été détenu la majeure partie du temps dans des prisons situées loin de chez lui, à plusieurs jours de trajet pour sa famille. La pratique d'envoyer les prisonniers dans des établissements éloignés met fréquemment en danger la santé des prisonniers, privés de toute possibilité de recevoir de la nourriture et des médicaments de base lors des visites de leur famille. Selon les informations dont nous disposons, les autorités de la prison de Mandalay, où il est décédé, auraient limité en 2006 l'accès des prisonniers à la nourriture et aux médicaments.

Le frère de Ko Thet Win Aung, Ko Pyone Cho, est détenu au secret sans avoir été inculpé depuis le 29 septembre 2006, date à laquelle il a été arrêté en même temps que d'autres dirigeants étudiants connus. Les autorités ont déclaré que le groupe se trouvait en détention préventive. Beaucoup des membres du groupe ont déjà été emprisonnés en raison de leurs activités politiques, certains ont passé jusqu'à quinze ans derrière les barreaux, ils sont très affaiblis et leur état de santé nécessite des soins médicaux.

Aucun organisme indépendant ne mène actuellement d'action de surveillance des conditions de détention au Myanmar. Les visites en prison du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui fournissait la moitié des médicaments et produits d'hygiène de base aux 90 prisons et camps de travail qu'il visitait, ont été interrompues après la suspension en 2006 de l'autorisation qui leur avait été accordée par les autorités d'effectuer des visites dans les prisons. Le CICR travaillait également avec les autorités du Myanmar pour chercher à améliorer l'accès aux soins des détenus.

Voir:

Myanmar 1998 Crackdown on Students – Imprisoned for up to 59 years (index AI : ASA 16/008/2005 ; <http://web.amnesty.org/library/index/engasa160082005>)

